

Conférence internationale des barreaux

La déontologie garante du procès équitable



Sofia – Bulgarie, 10-11 mai 2019

Les 10 et 11 mai derniers, la Conférence Internationale des Barreaux (CIB), en partenariat avec le Club des Avocats Francophones du barreau de Sofia, a organisé un colloque sur le thème de la « Déontologie garante du procès équitable » et le rôle de la presse et de l'information juridique. Un événement qui a rassemblé juges, procureurs, avocats et représentants de la presse juridique et judiciaire français et bulgares.

En concertation avec le Club des Avocats Francophones du barreau de Sofia, la Conférence internationale des barreaux (CIB) a organisé un colloque sur la déontologie au service du procès équitable. Cette manifestation était organisée avec le concours de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), représentée par Monsieur Jean-Paul Jean, et sous les auspices de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Se sont joints à cet événement le barreau suprême de Bulgarie, le barreau de Sofia, le barreau de Paris, représenté par le vice-bâtonnier Maître Basile Ader, le barreau de Beyrouth, représenté par le bâtonnier Maître André Chidiac, ainsi que la Fédération des Barreaux d'Europe, représentée par la vice-bâtonnière du barreau de Paris, Maître Dominique Attias.

Ce colloque était une grande première puisqu'il rassemblait des avocats, des magistrats, et des représentants de la presse juridique et judiciaire français et bulgares. Les magistrats français, Messieurs Jean-Paul Jean et Alain Lacabarats, présidents de Chambre honoraires à la Cour de cassation, et respectivement secrétaire général de l'AHJUCAF et ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), ainsi que Madame Éliane Houlette, procureur national financier, ont pris part aux travaux. Ces derniers ont mis en valeur les exigences d'indépendance et d'impartialité des magistrats du siège et la déontologie des membres du parquet.

Maître Dominique Tricaud, trésorier de la CIB a, quant à lui, insisté sur la notion de conflits d'intérêts. Maîtres Marin Pradel et Stéphane de Navacelle, tous deux membres du Conseil de l'ordre du barreau de Paris, ont évoqué respectivement les exigences de la procédure disciplinaire et celles du secret professionnel.



L'ensemble des travaux a porté sur la discipline, le respect et les devoirs de chacun des acteurs. La comparaison des garanties attachées au statut de chacun des protagonistes de justice et de celles attachées aux procédures disciplinaires a donné lieu à des débats qui ont mis en valeur l'intérêt de la coopération internationale multidisciplinaire dans un même espace, européen et culturel, en vue de voir appliqués les standards et règles déontologiques, de nature à garantir une justice indépendante et impartiale.

Les débats ont également porté sur l'impact de la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme sur la profession d'avocat. Enfin, le bâtonnier Bernard Vatier, secrétaire général de la CIB, a conclu sur le devoir des juges, procureurs et avocats de préserver la richesse du patrimoine commun issu de la tradition civiliste commune, des acquis communautaires

et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Ce colloque était d'autant plus opportun que la Bulgarie va devoir actualiser les textes sur le statut de la profession d'avocat dans un proche avenir et que l'État de droit vacille en Europe, comme en témoigne la procédure en infraction engagée par la Commission à l'encontre de la Pologne et comme le met en lumière l'avocat général bulgare Evgeni Tanchev dans ses conclusions (Aff C-619-18).

Cet événement témoigne également de la vigueur des liens qui se sont créés entre la Club des avocats francophones du barreau de Sofia que préside Silvi Gavrilov et la CIB, que dirige le bâtonnier Élie Elkaïm, ancien bâtonnier du barreau vaudois.

*Bâtonnier Bernard Vatier,
Secrétaire général de la CIB*

2019-4826